La Participation à Namur

Législature 2019 – 2024

Échevinat de la Participation

Présentation à la presse – 17 janvier 2020

1. Introduction

De nombreux citoyens manifestent leur souhait d'une gouvernance plus participative. Sous cette législature, la Ville de Namur a décidé de répondre à cet appel et a marqué fortement sa volonté d'accentuer la participation citoyenne.

L'objectif d'une démocratie participative, en complément à la démocratie représentative, est que les décisions et actions communales se concrétisent au plus près des attentes et des besoins des citoyens, tout en garantissant l'intérêt collectif. C'est aussi une manière d'impliquer les citoyens et de co-construire avec eux le développement du territoire et l'amélioration de leur cadre de vie. Il s'agit d'un enjeu majeur et qui répond à une attente grandissante.

Une plus grande transparence et une meilleure appropriation

La politique participative permet aux citoyens de donner leur opinion, de s'exprimer, de proposer, voire de prendre part à certaines décisions en dehors de tout agenda électoral.

Cette Participation citoyenne permet aussi une plus grande transparence des politiques publiques et une meilleure appropriation par les habitants. La prise en compte d'une diversité de points de vue et d'acteurs permet encore l'amélioration des projets menés par la Ville ou par d'autres institutions et acteurs publics ou privés. Elle peut également favoriser l'émergence de projets nouveaux et novateurs qui mettent les citoyens en mouvement.

2. Un nouvel Échevinat de la Participation

La Ville de Namur a déjà fait figure de pionnière en matière de participation en initiant depuis les deux dernières législatures un certain nombre de processus d'écoute des citoyens (voir exemples ci-après). Désormais, elle franchit un pas de plus car le potentiel était encore loin d'être exploité. La Participation à Namur se munit désormais d'une vision, d'une systémisation et s'étend à l'ensemble des matières et des échevinats.

C'est pourquoi un échevinat de la Participation citoyenne a été créé au début de cette législature, comme l'indique la Déclaration de Politique Communale 2018-2024 :

> « Ainsi, pour la toute première fois, un échevinat de la Participation citoyenne est créé. Couplé assez logiquement à l'Éducation, il sera veillé à impliquer plus encore les citoyennes et citoyens dans les politiques de la Ville à travers des processus de Participation. Matière éminemment transversale, la Participation est élevée en leitmotiv de notre action collective. Des synergies seront à développer avec tous les échevinats pour favoriser l'appropriation citoyenne et faciliter la mise en œuvre des dossiers d'importance émaillant l'actualité communale voire même accélérer l'implantation de travaux en évitant des oppositions ou des recours. Un budget participatif sera aussi mis en application pour la première fois, de manière structurée. Cette même logique participative continuera d'être impulsée dans le travail mené aux côtés des divers Conseils consultatifs existants et Comités de quartier ».

« Être une Ville qui implique ses citoyens et ses citoyennes » en mettant en place « une dynamique participative dans les projets Namurois » est d'ailleurs le tout premier objectif que la Ville de Namur a inscrit dans son Programme stratégique transversal (PST) 2019-2024.

C'est tout l'enjeu du nouvel Échevinat qui veillera à ce que la politique participative de la Ville se développe amplement de manière transversale et qualitative. Il pilotera également le budget participatif et garantira la qualité du dialogue entre la Ville et ses citoyens.

Pour mener la politique participative, l'Échevinat de la Participation pourra s'appuyer sur l'administration et des outils web mis à contribution. Une Cellule Participation a été créée. Elle sera étoffée d'un nouveau chef ou d'une nouvelle cheffe de projet qui en deviendra le pilote sous la houlette du responsable actuel de la Communication, et sera installée dans une surface, qui lui sera entièrement dédiée, sise rue de Fer, et qui sera accessible au public.

Exemples de processus déjà menés par la Ville de Namur :

- Des réunions publiques organisées dans différents dossiers, particulièrement en matière de voiries ;
- Les processus participatifs menés dans le cadre de la politique d'Aménagement du Territoire (schéma de structure, éco-quartier de Bellevue, marches exploratoires pour la sécurité des femmes, …) ;
- La mise en place de panels de citoyens pour plancher sur la réforme des lignes du TEC (Nam'in Move) ;
- La mise en place du Pavillon de l'Aménagement urbain ;
- La construction de stratégies politiques en concertation avec les habitants ou acteurs de terrain (l'élaboration du livre blanc 'Namur Confluent Culture' en concertation avec les acteurs culturels namurois, la définition de la stratégie touristique avec les acteurs (« les Assises du Tourisme », …) ;
- Le lancement d'une plateforme participative au niveau de la Ville avec un premier vote en janvier 2019 en faveur de fresques urbaines ;
- Des consultations d'enfants et riverains lors de la rénovation d'aires de jeux à Jambes et à La Plante ;
- Des sondages en toutes-boîtes pour la mise en œuvre d'un sens unique ;
- Le dialogue sous différentes formes avec des Comités de quartier (Bomel, Salzinnes-Demain, Comité de quartier autour de la rue de Dave, Erpent, …) qui a abouti à de nombreuses réalisations concrètes et le travail d'organes consultatifs associant représentants de la Ville et citoyens (comité des aînés, comité PMR, la CCATM, …).

3. Les 4 axes de la Participation à Namur

Avant d'envisager de faire participer les citoyens, il convient de leur donner une information complète sur la vie de leur Ville, ses enjeux, ses capacités et limites financières, ses données (Open Data, par exemple), … La mission d'informer le citoyen est déjà remplie. Elle se poursuivra et s'accentuera, sous la houlette du Bourgmestre et des échevins, pour ce qui concerne leurs matières, comme cela se déroule aujourd'hui par le biais, par exemple des :

- Réunions d'information avant travaux par l'échevinat des Voiries.
- Courriers, site, réseaux sociaux, Namur Magazine, Espace Participation dans la Maison des Citoyens, …
- Communications spécifiques sur les grands chantiers (support papier, newsletter, site, réunions grands chantiers) et dossiers stratégiques à l'impulsion de la Ville. Ces deux éléments étant menés sous l'autorité du Bourgmestre.

Axe 1 - Améliorer nos (les) projets

Certains projets initiés par la Ville ou par les acteurs publics ou privés extérieurs auront un impact sur la vie des citoyens. Certains d'entre eux méritent d'être alimentés et réfléchis avec les Namurois concernés.

Pour chaque projet, il s'agira de déterminer :

- Quelle est **la marge de manœuvre** des citoyens : il s'agira de bien définir sur quels aspects d'un projet les citoyens ont le pouvoir de décision.
- L**e degré de délégation** : il s'agira de déterminer si les citoyens apportent un avis, qui sera analysé pour nourrir le projet, ou si le pouvoir de décision leur est laissé.

Ce choix s'opèrera en fonction du projet, de ses enjeux, de son contexte et des marges de manœuvre existantes. Dans tous les cas, il est essentiel que ces deux éléments soient clairement définis à l'entame du processus.

Il s'agira ensuite de choisir la méthode participative la plus adaptée selon le projet, l'enjeu, le degré d'implication du citoyen ou le degré de technicité.

1. Les réunions de concertation

C'est le premier degré d'une politique participative. La Ville réunit les riverains (ou personnes

concernées) et expose un projet, une opportunité, un enjeu. Les citoyens sont amenés à donner un avis pour éclairer le choix qui sera posé par l'autorité publique ou pour évaluer une politique.

Exemple : présentation des avant-projets de voiries, de projets de bâtiments, d'aires de jeux …, afin d'écouter les citoyens et d'adapter les projets aux remarques pertinentes et d'intérêt général.

2. Le groupe témoin

Il s'agit de constituer un groupe (panel représentatif) chargé de donner un avis simple ("oui" ou "non", "A" ou "B", par exemple), sur la base d'une présentation du dossier et des variantes envisageables, en présence du porteur du dossier et des techniciens. Il est constitué de citoyens désignés, après un appel à candidature, et des techniciens concernés. Le panel peut être un outil d'aide à la décision ou un outil décisionnel et se réunit une ou deux fois. Il est proposé que les Conseils consultatifs (CCATM, Conseil des Aînés, etc …) puissent désigner un représentant lors de l'appel à constitution de ce type de panel.

Exemple : le choix de la déviation pendant les travaux de la Chaussée de Louvain.
Dans le cadre de la deuxième phase de travaux visant à réaménager la Chaussée de Louvain, un panel de riverains et commerçants, directement concernés par cette seconde phase de travaux, a été constitué. L'objectif était d'anticiper au mieux les travaux, notamment leur impact en matière de circulation. La Ville de Namur a donc lancé un processus participatif au sujet de l'itinéraire de déviation qui sera d'application durant la période de chantier. Il s'agissait d'entendre l'avis des personnes de terrain avant de faire le choix entre deux options de déviation, proposées par les services techniques de la Ville et de la Région. Ensuite, la création d'un comité de suivi permettra de faire le lien entre la Ville, le quartier et le gestionnaire du chantier durant la période de travaux.

3. Les espaces de dialogue avec les promoteurs

Il est possible, dans le cadre d'un projet d'urbanisme ou d'aménagement du territoire conséquent, d'instaurer un dialogue entre les promoteurs (privés ou publics) et les riverains au-delà des procédures légales. Il s'agit de mettre autour d'une table le promoteur et un groupe restreint de citoyens concernés afin que ces derniers puissent prendre connaissance du dossier de manière approfondie. Les citoyens pourront ainsi dialoguer avec le promoteur qui alimentera ainsi sa réflexion. La réunion d'échange se déroulera avant le dépôt du permis et/ou en cours d'instruction de la demande. Les participants seront informés des suites apportées au dossier.

Exemple 2019 : la réunion d'information, en plus de ce qui est prévu par la législation en la matière, pour permettre un échange entre le promoteur et les riverains dans le cadre du schéma d'orientation local (SOL) de la ZACC de Suarlée.

4. Les ateliers (urbains ou ruraux) pour les dossiers publics

Il s'agit pour la Ville de consulter un panel de citoyens concernés par un enjeu lié aux politiques publiques (communales ou autres) après une étape importante d'information. L'objectif est de permettre la bonne compréhension des objectifs d'un projet ou d'une politique mais également de ses contraintes techniques. Il s'agit d'un niveau participatif qui va au-delà de la concertation et des espaces de dialogue. Les ateliers peuvent amener les projets à évoluer en fonction du travail de réflexion et d'échanges qui s'y déroulent et des apports des citoyens.

Exemples :

- La constitution par le TEC, mais à l'initiative et sous la direction de la Ville, de panels d'usagers et de riverains dans le cadre du processus de réformes des lignes de bus TEC (plan Nam'in Move). L'objectif était d'éclairer le TEC sur les choix à opérer en fonction du vécu des citoyens. Le processus, encadré par Espace Environnement, consultatif dans un premier temps, a permis ensuite de faire émerger des scénarios alternatifs de réformes de lignes.
- La refonte des sentiers de mobilité douce rive droite de la Meuse a été opérée selon cette méthode participative.

5. L'écoute dynamique avant la mise en place de plans d'actions

Il s'agit de discussions entre acteurs permettant, en intelligence collective, de faire émerger d'un groupe des propositions concrètes et partagées par tous sur des thématiques données.

Le principe est de créer un climat de confiance et de convivialité pour permettre les échanges entre les participants. L'espace est organisé en tables autour desquelles les participants sont invités à discuter, débattre et faire émerger des propositions.

Exemple 2019 : le World Café
Le 24 janvier dernier, des jeunes étudiantes et étudiants des écoles secondaires namuroises manifestaient dans les rues de Namur pour demander aux pouvoirs publics d'agir concrètement pour le climat. Le Collège communal a reçu, le jour même, plusieurs d'entre eux sur ce sujet. Suite à cette rencontre, la Ville a proposé de poursuivre le dialogue avec les jeunes. C'est ainsi que plusieurs échevinats se sont rassemblés, avec eux, pour une matinée de travail : le World Café, auquel ont participé plus de 60 d'entre eux. Une deuxième rencontre a eu lieu et a abouti à la réalisation de fiches projets pour la Ville. Mais aussi des idées pour faire avancer les choses à leur niveau et au niveau des écoles. En parallèle, une rencontre avec les directions des écoles a également été organisée. Au printemps prochain, les échevinats de l'Enseignement et du Cadre de vie organiseront un colloque à destination des écoles sur le thème 'Zéro déchet' afin de répondre aux préoccupations du milieu scolaire sur le Climat et de l'aider à se mobiliser davantage (voir les documents de synthèse en annexe).

6. La codécision via sondage

Le Collège dispose de la capacité de déléguer la prise de décision à des citoyens, comme cela a été fait dans le cas des fresques murales pour lesquelles un vote décisionnel a été mis en place via la plateforme numérique de la Ville ou par courrier pour les plaines de jeux et mises en sens unique.

Exemple antérieur : mise au vote pour le choix d'une fresque murale urbaine dans le cadre d'un dossier 'Culture'.

7. La co-construction

Il s'agit de permettre aux citoyens de participer à l'élaboration d'un projet. Ce travail se réalise souvent par la création d'un comité de travail composé de citoyens ayant des visions très transversales. Ce sont des échanges entre citoyens (experts par une approche vécue, une connaissance sociologique intime) et techniciens (connaissances techniques et légales) qui aboutissent à un projet vivable, viable et équitable.

Exemple en cours : l'aménagement du futur parc rue des Dames Blanches

Dans le cadre de la création d'un nouveau parc public sur le site dit « de l'Espena », rue des Dames Blanches, la Ville de Namur a lancé un processus participatif avec les forces vives du quartier. Courant du mois de septembre 2019, la Ville a donc lancé un appel à candidature auprès de riverains, commerçants, habitants du quartier, … en vue de participer à ce processus de co-construction.
Les candidats retenus ont été sélectionnés par un bureau d'étude mandaté, sur la base de critères d'âge, de genre, de catégorie socio-professionnelle, afin d'avoir l'échantillon le plus objectif et représentatif de la population namuroise. Les candidats sélectionnés, principalement des riverains et des habitants voisins, se sont réunis deux fois. Lors de la première réunion, les participants ont pris connaissance du projet, soumis leurs remarques, leurs idées et discuté de leurs ambitions personnelles quant au projet de réaménagement du site. Lors du second atelier, le panel a pu découvrir les 4 scénarios dessinés par le bureau d'étude à partir de leurs attentes exprimées lors de l'atelier. Ils ont posé leurs questions et ont ensuite voté pour leur esquisse préférée. Une troisième réunion est prévue pour leur présenter en exclusivité l'esquisse d'aménagement du parc projeté.

En parallèle, la Ville de Namur a impliqué les enfants et les acteurs pédagogiques au projet

Deux écoles qui se situent à proximité du parc, la Court'échelle et l'Institut Saint-Louis, ont également été associées à l'aménagement du site. Sur le thème : « Imaginer le parc idéal pour les enfants de Namur », les élèves, avec l'aide de l'enseignant ou de l'enseignante, ont réalisé des dessins du futur parc afin d'illustrer, sans restriction, leurs envies sur un lieu qu'ils fréquenteront demain. Afin de valoriser le travail des enfants, les dessins réalisés par les classes ont été scannés et remis à l'équipe technique en charge des études afin que les idées des enfants soient prises en compte dans l'élaboration du futur parc. Ils seront exposés par la Ville au printemps.

Axe 2 - Soutenir les projets des Namurois

1. Un budget participatif

La Ville de Namur a décidé de s'engager dans un processus ambitieux… Elle a, d'ores et déjà, décidé d'affecter 330.000 € par an à la réalisation de différents projets d'initiative citoyenne. L'idée est de donner une opportunité aux citoyens Namurois de prendre part à la vie politique en tant que porteurs de projet.

Le procédé est neuf et le succès des expériences menées dans certaines villes n'a pas toujours été au rendez-vous. La Ville a donc pris les devants en réalisant un benchmarketing des expériences menées tant en Belgique qu'à l'étranger. Des spécialistes ont été également consultés. Sur la base de cette analyse, les options et les procédures sont d'ores et déjà finalisées à 95%. Elles sont décrites ci-après.

Le Collège communal vient de désigner un facilitateur avec lequel nous allons travailler pour lancer l'appel à projets : Be Planet[1] et le Réseau transition[2].

Qui pourra participer ?

L'appel à projets sera ouvert aux personnes physiques, âgées de 16 ans ou plus et domiciliées à Namur, ou les ASBL dont le siège social est établi sur le territoire de la Ville de Namur. Chaque personne ne pourra porter qu'un seul projet par édition de budget participatif.

Pour quel type de projet ?

Les projets soutenus devront être d'intérêt général et, notamment :

- avoir lieu sur le territoire de la Ville de Namur ;
- correspondre à un ou plusieurs critères thématiques :
 - la transition écologique
 - l'amélioration du cadre de vie du périmètre visé
 - la cohésion sociale dans un quartier
- favoriser une dynamique collective et contribuer au bien commun ;
- présenter une dimension participative.

Ces projets peuvent concerner toutes les matières scabinales (transversalité). Il s'agit d'un gros investissement humain pour la commune qui travaillera avec les services, de l'appel à projets à la sélection des lauréats, et ensuite durant l'accompagnement des projets retenus.

[1] Be Planet est une Fondation reconnue d'utilité publique qui a été créée en 2015 à l'initiative des fédérations des associations environnementales et de personnalités de différents horizons. Elle accompagne les initiatives citoyennes locales sur une variété de thématiques telles que la mobilité, l'énergie, l'alimentation, la consommation ou encore la biodiversité.

[2] Le réseau Transition fait partie du mouvement mondial des Initiatives de Transition (Transition Network), initié à Totnes en Angleterre. Né des initiatives en 2012, il développe de nombreuses formations, des actions, des outils et publications, des événements, des rencontres, … afin d'encourager, inspirer, mettre en lien et offrir du soutien aux Initiatives de Transition en Belgique francophone.

Exemples de projets réalisés dans d'autres villes à travers un budget participatif

- Bacs à comestibles
- Grebox, boîtes d'échanges d'objets entre voisins
- Casiers pour les plus démunis
- Clôture nature pour l'espace d'unités scoutes
- Aménagement de zones de convivialité sur un marché
- Installation d'un poulailler
- Verdurisation, embellissement, sécurisation de rues
- Street-art, musée à ciel ouvert.
- Aménagement d'abords d'école
- Installation d'un mur d'escalade public
- Entretien et prolongation de chemin
- Toilettes publiques
- Amélioration de l'accessibilité d'une rue
- Chaises dans les rues piétonnes
- Boîtes à livres
- Lieu d'accueil et d'écoute pour les jeunes
- Théâtre de plein air
- Achat d'un vélobus
- Jardins partagés
- Amélioration de stationnements pour les cyclistes
- Végétalisation des bâtiments publics
- Bacs à compost dans les quartiers
- Aménagement d'un point de réparation de vélos
- Aménagement d'un verger promenade
- Nichoirs pour chauves-souris, hirondelles et mésanges
- Aménagement pour une promenade le long de l'eau
- Vélos triporteurs électriques pour les habitants
- Rencontres intergénérationnelles via le sport
- Développement d'activités culturelles récurrentes

Quel budget ?

À l'extraordinaire, 300.000 € en 2020 répartis comme suit :

- 150.000 € réservés pour des projets de moins de 25.000 €
- 150.000 € réservés pour des projets entre 25.001 € et 150.000 €

Prochaines étapes

- Validation du règlement de l'appel à projet par le Conseil communal.
- Lancement de l'appel.
- Désignation des projets lauréats.

2. Le crowfunding

Le BEP a créé une plateforme de crowfunding : CILo. Elle permet de mettre en avant des projets citoyens afin qu'ils trouvent des financements complémentaires. La Ville appuierait la démarche en lui donnant une visibilité. CILo est actif tout au long de l'année en continu et pourrait par ailleurs être une solution pour des citoyens déçus de ne pas avoir vu leur projet élu dans le cadre du budget participatif.

Axe 3 - Écouter les Comités organisés et susciter la Participation de tous les Namurois

Les conseils « territoriaux »

Assurer une coordination des comités de quartier et leur apporter un soutien.

À Namur, un grand nombre de comités de quartier sont porteurs d'une dynamique participative et constructive forte. De nombreuses collaborations entre eux et la Ville se sont révélées fructueuses.

Pour la Ville de Namur, les comités ont un rôle fondamental d'interlocuteur des autorités locales et de rapporteur du vécu des habitants au quotidien. Mieux encore, ils peuvent être encouragés à prendre une part active dans la gestion et le développement de projets dans leur quartier. C'est déjà le cas de plusieurs comités de quartier « modèles » avec qui la Ville travaille déjà. Mais les logiques participatives structurées et constructives restent toutefois relativement récentes. Il est donc primordial de développer l'aspect réflexif collectif afin de poser les jalons d'une collaboration réussie. Pour renforcer ces dynamiques participatives à travers le travail mené avec les comités de quartier, ainsi que pour aider à la structuration de comités, existants et naissants, et faire émerger de nouveaux acteurs de quartier, la Ville de Namur entreprendra différentes actions :

- Faire des Comités de quartiers des acteurs privilégiés de la participation à l'échelle de la Ville dans les dossiers qui les concernent : les intégrer d'office dans les panels et les réunions d'information…, et les convier à des réunions transversales et de coordination avec les échevins concernés par les différentes matières abordées.
- Réaliser un état des lieux, cartographie, …
- Les aider à comprendre l'Administration et à trouver les bonnes filières en fonction des enjeux qui les préoccupent.
- Définir, en concertation avec eux, les soutiens à leur apporter (mise en réseau, facilités, utilisation de la plateforme numérique).
- Rédiger conjointement une charte relationnelle entre la Ville et les comités de quartier.
- Assurer la coordination des rencontres transversales entre des membres du Collège et les comités de quartier (les réunions unilatérales et techniques se gérant directement par les échevinats concernés).

Assurer la Participation de tous les citoyens

Un enjeu majeur en matière de Participation est de mobiliser les citoyens non organisés et moins naturellement mobilisés. L'objectif de la Ville est de les aider à s'impliquer dans les dossiers qui les concernent et à entrer dans la dynamique des budgets participatifs lancés par la Ville. Ce travail sera réalisé en collaboration avec le service de Cohésion sociale de la Ville.

Les conseils thématiques

Une logique participative continuera à être impulsée dans le travail mené par les divers Comités et Conseils consultatifs existants. Dans ce cadre, il leur sera proposé :

- De les aider à améliorer leur fonctionnement.
- De mieux les associer à la politique participative de la Ville : en désignant des représentants lors de la mise en place de groupes témoins et de panels d'aide à la décision sur des dossiers précis, et en tenant compte de leur représentativité d'une partie de la population.

Par exemple :

- La CCTAM.
- Le Comité PMR.
- Le Conseil des aînés.
- La Commission communale de l'accueil.
- Les Conseils de participation (écoles).

La Ville a déjà décidé de :

- Créer un **conseil agro-alimentaire namurois** pour définir et appliquer une politique agro-alimentaire en concertation avec tous les acteurs concernés. Le but étant de préparer un plan « Nourrir Namur en 2030 » en réponse aux besoins des acteurs. Il s'agit de rassembler le secteur public, des agriculteurs, des transformateurs et consommateurs, des structures d'accompagnement du secteur agro-alimentaire, des représentants des secteurs sociaux, du monde académique, des structures régionales ou provinciales (BEP, …) et toute autre force vive pertinente dans un conseil agro-alimentaire. L'idée est qu'émane de ce conseil des groupes de travail thématique afin d'apporter des propositions de solutions concrètes aux freins actuels d'une alimentation durable pour tous.
- Mettre en place une plateforme des **Comités de Parents de l'Enseignement** fondamental communal.
- Dynamiser les **Conseils de Participations** dans ses propres écoles.
- Modifier le fonctionnement du **Conseil communal des Aînés**.
- Dynamiser le **Conseil communal de l'Accueil**.

Axe 4 - Une logique participative au cœur des quartiers et des villages

1. Sécurisation

La Ville de Namur, en partenariat avec la Police locale, travaille actuellement, sur la question de la sécurité routière, à l'organisation de réunions citoyennes. Elles auront lieu dans les anciens villages et permettront, dans un premier temps, d'échanger sur les problématiques rencontrées en la matière. Celles-ci sont nombreuses et complexes puisqu'elles impliquent la responsabilité personnelle des usagers au moins tout autant que la responsabilité collective. La police de la mobilité y explicitera les solutions techniques éventuellement envisageables. Elle tentera aussi de mettre un terme à toute une série d'idées fausses régulièrement entretenues et rapportées.

Sur la base des échanges, des questions posées et des demandes formulées par les citoyens, un plan de sécurité sera, dans un second temps, rédigé et rapporté aux riverains à l'occasion d'une seconde réunion publique (laquelle se tiendra dans l'année).

Des moyens complémentaires ont pu être dégagés pour réaliser, dans le cours de la législature, les aménagements indispensables à une amélioration de la sécurité de chacune et de chacun : les automobilistes mais, surtout, les usagers faibles de la voirie.

La première de ces réunions publiques aura lieu en février 2020. Les suivantes lui emboîteront le pas au rythme de 10 réunions par an.

2. Poursuivre la dynamique de « Lieu commun »

Un « Lieu commun », est un espace dont la gestion est partagée par ses utilisateurs sans appropriation individuelle et au sein duquel les usagers partagent un ou plusieurs objectifs qu'ils soient associatifs, culturels, sociaux, environnementaux ou autres.

Des expériences ont déjà été menées dans le domaine de la culture par la mise à disposition de la crèche du centre-ville à un collectif culturel. Des salles communales sont quant à elles déjà mises à disposition d'ASBL locales.

Il s'agirait d'amplifier cette dynamique en lançant une expérience qui mobiliserait l'ensemble des acteurs d'un village afin qu'ils construisent un lieu commun.

3. La cogestion de biens communaux

Des projets soutenus par la Ville ou mis en œuvre par la Ville peuvent être gérés par les citoyens eux-mêmes. Exemple : le terrain Kegeljan.

4. Conclusions

Namur ne part pas de rien pour déployer sa politique participative. Elle dispose de nombreuses instances participatives (conseils, commissions, …), d'une administration en contact avec la population, de relais associatifs ou citoyens et d'une certaine expérience dans l'usage de la Participation.

Toutefois, en inscrivant de manière forte dans sa Déclaration de Politique Communale sa volonté de développer cette dimension et en lui attribuant un Échevinat, la Ville de Namur a exprimé son souhait d'aller beaucoup plus loin.

Il s'agit de lancer des processus participatifs innovants et adaptés aux réalités du territoire de la Ville, à savoir la mise en place d'un budget participatif ainsi que d'un dialogue et d'un soutien renforcés vis-à-vis des comités de quartier et des villages.

Pour être à la hauteur de ses ambitions, la Ville de Namur mènera une politique participative transversale, portée par tous, échevinats et services de l'administration, et fera partie intégrante de toutes les politiques.